Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le 24/10/2022
ID : 037-200043065-20221020-2022_70DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le vingt octobre deux mille vingt-deux à seize heures trente au siège de la communauté de communes à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Excusés : Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Jocelyn GARÇONNET.

Absents : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
13/10/2022	En exercice : 16	Présents : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2022-70 du 20 octobre 2022

Urbanisme - Planification
Convention de partenariat avec le CAUE et de mise à disposition d'une salle

Madame Jacqueline MOUSSET, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération du conseil communautaire du 03 septembre 2020, aux termes de laquelle le conseil délègue notamment au bureau le pouvoir d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à la conclusion des conventions de partenariat et d'objectifs dans la limite des crédits budgétaires ;
Vu le projet de convention de partenariat avec le CAUE avec mise à disposition d'une salle, annexé à la présente décision de Bureau ;

Considérant le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) d'Indre et Loire qui propose gratuitement aux particuliers des conseils en architecture dans leurs projets d'aménagement, de rénovation, d'extension ou de nouvelles constructions.
Le CAUE aide à mener à bien leurs projets dans le respect des législations et règlementations en vigueur.

Considérant que ce service est offert à tous les particuliers ayant un projet au sein des 14 communes et qu'une permanence est organisée, au service urbanisme-planification de la Communauté de communes du Val d'Amboise, le 2ème lundi de chaque mois en matinée.

Considérant que la prise de rendez-vous est organisée par la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le 24/10/2022
ID : 037-200043065-20221020-2022_70DB-AR

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat et de mise à disposition d'une salle, telle qu'annexée à la présente décision,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou Madame la Vice-présidente, à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 24/10/2022
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard